

SOUPÇON QU'UNE PERSONNE CONSOMME DES DROGUES

Par Tito55400 Postée le 28/06/2020 23:44

Bonsoir que doit on faire si une personne de la famille consomme de la drogue , doit on la dénoncer au force de l'ordre ?

Mise en ligne le 30/06/2020

Bonjour,

Malgré le peu d'informations dont nous disposons sur la situation, nous comprenons un questionnement sur l'attitude à adopter face à un proche que vous soupçonnez consommateur de drogue.

A la question de savoir s'il est possible de le dénoncer, la réponse est qu'il est toujours possible de dénoncer une personne dès lors qu'elle enfreint la loi et en France, l'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est interdit et puni par la loi.

Toutefois, il nous semble important de réfléchir à l'objectif d'une telle action, ce que vous en attendez, les enjeux et les conséquences de cet acte afin qu'il ne vous soit pas plus préjudiciable que profitable, tant pour vous que votre proche.

Si vous souhaitez apporter davantage d'éléments à la situation, que vous souhaitez être aidé dans la réflexion et l'évaluation des risques et des bénéfices de la décision, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13, les appels sont anonymes et gratuits ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Bien cordialement
